



Le malaise des élus locaux est de plus en plus sensible.

Alourdissement des procédures et des normes, perte de compétences au profit d'intercommunalités XXL, éloignement

des centres des décisions du terrain, difficultés budgétaires, fermetures d'écoles sont les principales raisons du "blues des élus locaux" exprimées régulièrement lors de nos rencontres.

La grogne est forte ! Elle doit être entendue.

L'appel de Marseille pour les libertés locales, à l'initiative des Maires, des Présidents de Région, de Départements et du Président du Sénat Gérard LARCHER demande unanimement une prise en compte effective des territoires, de leur diversité par plus de décentralisation.

La création d'un véritable pôle ministériel en charge des collectivités locales, autour de Jacqueline GOURAULT, Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, Sébastien LECORNU, Ministre chargé des Collectivités Territoriales, et Julien DENORMANDIE, Ministre en charge de la Ville et du Logement constitue un signe encourageant de la volonté avec le Gouvernement de renouer avec les territoires.

La puissance de notre démocratie locale doit rester la proximité entre les élus locaux et les citoyens.

Organiser une dénonciation collective des élus locaux en lançant sur les réseaux sociaux #balancetonmaire est irresponsable !

La stigmatisation des maires qui agissent dans l'intérêt de leurs administrés avec dévouement est inadmissible. L'engagement des 36 000 maires est la force de notre démocratie. Protégeons-la ! ■



agnès canayer

Sénateur de la Seine-Maritime

Les soixante ans de la Constitution

En ouverture de la session du Parlement le 22 octobre dernier, le Président Gérard LARCHER a marqué le 60^e anniversaire de la Constitution, rappelant le rôle protecteur de la Constitution qui encadre l'exercice du pouvoir et la garantie des droits de l'Homme.

S'adaptant aux évolutions sociales, économiques, et politiques, notre règle fondamentale a su maintenir la stabilité de nos institutions, fondement de notre démocratie. Cet équilibre repose avant tout sur un bicamérisme fort où le Sénat représentant les collectivités territoriales de la République, a un autre atout : « *la proximité avec les élus locaux, tous les élus locaux, qui à l'heure de la mondialisation constituent un des socles fondamentaux de la cohésion nationale* ». ■



Allocation de Gérard LARCHER pour les 60 ans de la Constitution de la V^e République

La vie parlementaire

Projet de loi Agricole et Alimentation : le compte n'y est pas !

Très impliqué sur les sujets agricoles, le Sénat a proposé de nombreuses mesures pour assurer un revenu décent aux agriculteurs. **Le Sénat a souhaité rééquilibrer les rapports de force dans les relations commerciales et ne pas alourdir les charges pesant sur les agriculteurs.** Enfin, la Haute Assemblée est allée

plus loin en **interdisant d'importer sur le territoire national des produits ne respectant pas les normes françaises.** Le rejet en bloc par la majorité des députés LREM de ces propositions constructives nie le travail du Sénat tout en illustrant la méconnaissance totale des attentes des professionnels du secteur agricole. ■

Projet de loi ELAN : un texte profondément remanié



Intervention d'Agnès CANAYER sur la cohabitation intergénérationnelle reconnue par le Sénat

Par la rigueur et le pragmatisme de son travail, le Sénat a permis de remettre la commune, le Maire et les élus locaux au centre des décisions en matière de politique du logement. Représentant des collectivités locales, le Sénat a pleinement joué son rôle de défenseur des territoires. Des dispositions ont été adoptées pour desserrer l'étouffement de la loi SRU en matière de logement social, accélérer le déploiement de la couverture numérique, renforcer la lutte contre les squats ou encore favoriser la revitalisation des centres-villes.

Agnès CANAYER est intervenue d'une part sur le volet "littoral" de la loi, mais également sur la cohabitation intergénérationnelle. La loi a été définitivement adoptée le 16 octobre dernier. ■

Intervention sur la politique énergétique en France

Alors que la programmation pluriannuelle de l'énergie doit être revue pour les années 2018-2023, le Sénat a débattu de la politique énergétique de la France.

A cette occasion, **Agnès CANAYER est à nouveau intervenue sur le futur de la centrale thermique du Havre.** Présente sur le territoire havrais depuis 50 ans, la centrale a fait l'objet de lourds investissements pour se conformer aux normes d'émissions de CO2.

Elle devrait être incluse dans un contrat de transition écologique, dont les termes sont en cours de définition. ■



La vie parlementaire

Le rapprochement des Missions locales et de Pôle Emploi

Annoncé en juillet dernier par le Premier Ministre et détaillé par les DIRRECTE, le rapprochement envisagé de Pôle Emploi et des Missions locales risque de prendre la forme d'une fusion-absorption par Pôle Emploi.

Le rôle des élus pour animer la Mission locale est fondamental, en leur qualité de fins connaisseurs du tissu économique local. La fusion verrait à terme la disparition du savoir-faire des Missions locales, en matière d'accompagnement des jeunes décrocheurs. Très soucieuse de maintenir un lien fort entre les Missions locales et les élus, **Agnès CANAYER a interpellé le Gouvernement dans une question orale 23 octobre sur ce sujet. Le Ministre du Travail a confirmé les expérimentations qui ne se feraient "qu'à la demande des élus".** ■

BREXIT : Agnès CANAYER interroge le Gouvernement

Les ports, le tourisme, la pêche, les transports en Normandie seront directement impactés par le Brexit. **Agnès CANAYER siège au sein de la commission spéciale en charge de l'examen du projet de loi sur la sortie du Royaume Uni pour défendre ces sujets. Le 25 octobre, elle a interpellé le Gouvernement sur les conséquences du rétablissement des formalités pour l'importation des produits phytosanitaires et d'origine animale.** ■



L'ANEL* fête ses 40 ans au Havre

Ville choisie sans aucun doute pour honorer son fondateur, Antoine RUFENACHT qui avait mesuré l'intérêt pour les élus du littoral à partager des savoirs faire, des expériences, mais également des interrogations spécifiques à leurs territoires ■

* : Association Nationale des Elus du Littoral



Convention de l'Association des Communautés de France

Début octobre, Agnès CANAYER participait à la Convention de l'Association des Communautés de France consacrée aux nouvelles relations des intercommunalités avec leurs communes, les citoyens et le tissu associatif.

Au cours de cette convention et parmi les intervenants, Jacqueline GOURAULT, alors Secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'Intérieur a en particulier souligné que « l'État avait besoin des collectivités locales mais que ces dernières avaient aussi besoin de l'État. Il ne peut pas y avoir de République qui fonctionne normalement sans ces deux piliers ». ■

Questions écrites



Question écrite sur les frais à la charge des communes pour le raccordement au réseau.

Question écrite sur le conditionnement de l'octroi des aides de l'agence de l'eau au classement des communes en ZRR.

Question écrite sur les prochaines négociations redéfinissant la prise en charge des transports de patients.

Instantané[s] du territoire



3 septembre – Le Havre, visite de l'usine de café LEGAL



5 octobre – Yvetot, visite de l'entreprise Forchy, pâtissier-confiseur



22 septembre – Flamanville, inauguration des travaux de rénovation de l'Eglise Notre Dame



15 septembre – Heuqueville, inauguration du centre-bourg



6 septembre – Le Havre, baptême du St Exupéry, porte-conteneurs CMA-CGM



30 août – Darnetal, commémoration de la libération, 74^e anniversaire

Directrice de la publication : Agnès Canayer – Ne pas jeter sur la voie publique – Dépôt légal à parution – n° ISSN en cours

✉ a.canayer@senat.fr

📍 Agnès Canayer Sénateur de la Seine-Maritime

🐦 @ACanayer

🌐 agnescanayer.fr

☎ 02 35 22 09 51
06 73 95 47 65
📍 22, rue du Maréchal Galliéni
76600 Le Havre

📍 Paris
01 42 34 14 50
Palais du Luxembourg
15, rue Vaugirard
75231 Paris Cedex

Libres! les IR
Républicains

